

NIVEAU DE SUJETIONS 1

Les sujétions liées aux rythmes et contraintes des cycles de travail *:

- Travail de nuit à raison d'au moins 20 nuits par an avec des horaires compris entre 22h et 5h ou sur une autre période de 7h consécutives comprise entre 22h et 7h
- Travail le week-end (samedi, dimanche) et jours fériés de manière effective et permanente
- Travail en horaires décalés ou alternants de manière effective et permanente (Horaires décalés : prise de service avant 7h ou fin de service après 21h ; alternance matin/après-midi)
- Modulation importante du cycle de travail et amplitudes horaires étendues (variations saisonnières : deux cycles consécutifs dans l'année avec un changement d'amplitude hebdomadaire, cycles liés au calendrier scolaire avec un changement d'amplitude hebdomadaire ; planning en journée continue ou discontinue dans lequel figure des temps non travaillés d'une durée importante au sein d'une même journée)

* *Les cycles de travail font référence au temps de travail habituel à l'exclusion du temps de travail supplémentaire (IHTS, heures d'intervention pendant astreintes etc.)*

Les sujétions liées à un métier ou environnement de travail physique contraignant :

- Travail à pénibilité physique en horaires de journée (manutention manuelle de charges, postures pénibles, travaux répétitifs, vibrations mécaniques)
- Travail en milieu contraignant (milieu confiné, humide, en sous-sol, ambiances climatiques, produits chimiques dangereux, désinfection, risque biologique, poussières et fumées, bruit, cadence)
- Travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné (travaux en hauteur etc.)
- Contact direct quotidien avec les usagers du service public, en face-à-face ou par téléphone (contexte sanitaire ou social difficile, expositions aux incivilités, danger d'agression verbale ou physique, résolution de conflits, intervention dans l'urgence)
- Travail auprès d'enfants de moins de 6 ans (instauration d'une relation de confiance, communication avec les parents, responsabilité des enfants, gestion de la sécurité des enfants et des conflits entre enfants, inscription dans un projet pédagogique)
- Confrontation à la mort (gestion de la douleur des familles, contact avec des corps pouvant être abîmés)